



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 5

DEUXIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation de pétitions :

M. DYCK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Transports et des Services gouvernementaux envisage d'honorer ses engagements et de compléter la construction de quatre voies sur le tronçon de la route 32 qui traverse la ville de Winkler ainsi que de prendre en charge tous les frais de construction, tel qu'il avait été convenu; qu'il tienne compte des responsabilités qu'assume son ministère au chapitre de la construction routière en régions rurales; qu'il prenne en considération l'importance stratégique de ce projet de construction routière puisqu'il favorisera notamment la croissance et le développement économique de la ville de Winkler et de sa zone commerciale; qu'il tienne compte de l'importance de l'apport de Winkler et de sa zone commerciale à l'économie de la province et qu'il replace parmi ses priorités ce projet pour la saison de construction de 2004. (L. Thiessen, A. Rempel, W. Ewert et autres)

M^{me} DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que soit soutenu le programme projeté de coopératives. (B. Montgomery Foster, E. King, C. McDonald et autres)

M^{me} MITCHELSON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre du Manitoba avise la ville de Winnipeg que le gouvernement provincial ne permettra pas une augmentation de la taxe sur les ventes sans qu'un référendum soit tenu comme l'exigent les mesures législatives sur l'équilibre budgétaire. (G. Oliver, O. Grauman, J. Martens et autres)

M. GERRARD — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Finances et le vérificateur général envisagent d'entreprendre une enquête approfondie sur la gestion provinciale de la pêche de dorés jaunes sur le lac Winnipegosis. (G. Boucher, R. Delaronde, C. Boucher et autres)

M^{me} la *ministre* MCGIFFORD dépose :

le rapport annuel du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2003;

(Document parlementaire n° 3)

le rapport annuel de la Commission de l'apprentissage et de la qualification professionnelle pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2003.

(Document parlementaire n° 4)

M. le *ministre* BJORNSON dépose le rapport annuel du ministère de l'Éducation et de la Jeunesse pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2003.

(Document parlementaire n° 5)

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N° 7) — *Loi sur la confiscation pénale de biens /The Criminal Property Forfeiture Act;*

(M. le *ministre* MACKINTOSH)

(N° 8) — *Loi modifiant la Loi sur l'aide à l'emploi et au revenu (prestataire unique d'aide pour les régions rurales et du nord du Manitoba)/The Employment and Income Assistance Amendment Act (One-Tier Assistance for Rural and Northern Manitoba);*

(M^{me} la *ministre* MELNICK)

(N° 201) — *Loi sur la protection des contribuables concernant l'accès à la représentation juridique (modification de la Loi sur la Société d'aide juridique du Manitoba)/The Taxpayer Protection Legal Representation Act (Legal Aid Services Society of Manitoba Act Amended).*

(M. HAWRANIK)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M^{me} DRIEDGER ainsi que MM. SANTOS, TWEED, CALDWELL et GERRARD font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. JENNISSON voulant que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la deuxième session de la trente-huitième législature du Manitoba.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. MURRAY voulant que la motion principale soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le gouvernement :

a) n'ait pas respecté les promesses qu'il a faites dans le discours du trône du 27 novembre 2002, notamment : de faire croître l'économie, d'améliorer les services de santé, d'ouvrir 1 000 nouveaux lots pour chalets et 1 000 nouveaux terrains de camping;

b) n'ait pas répondu efficacement aux préoccupations croissantes de la population concernant le crime organisé, y compris le fait que depuis novembre 2000, trente-sept meurtres et tentatives de meurtres liés aux bandes de motards ont eu lieu au Manitoba;

- c) n'ait pas mis sur pied une stratégie économique à long terme visant à améliorer la très faible croissance du nombre d'emplois;
- d) n'ait pas réagi comme il se devait de le faire à la crise de l'EBS et n'ait pas offert aux producteurs des programmes efficaces, ce qui a eu pour effet de menacer non seulement la stabilité du secteur du bétail mais aussi celle de tous les autres secteurs de l'économie du Manitoba qui en dépendent;
- e) n'ait pas su reconnaître et favoriser l'importance du rôle que joue le secteur privé dans la croissance de l'économie de la province;
- f) n'ait pas reconnu que l'équilibre budgétaire n'a été atteint qu'en raison de prélèvements importants dans les caisses d'Hydro-Manitoba et du Fonds de stabilisation des recettes;
- g) n'ait pas amorcé un examen de la régionalisation des soins de santé;
- h) n'ait pas mis sur pied une stratégie économique et fiscale à long terme visant à rendre compétitifs les taux d'imposition s'appliquant aux particuliers et aux entreprises;
- i) n'ait pas élaboré une stratégie pour que deux tiers de tous les postes d'infirmières au Manitoba soient pourvus à plein temps d'ici au printemps 2004 tel qu'il s'était engagé à le faire;
- j) n'ait pas respecté l'engagement qu'il avait pris de garantir l'accès aux études aux élèves ayant des besoins spéciaux,

et qu'il ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le débat sur l'amendement se poursuit.

MM. ALTEMEYER et GERRARD interviennent.

M. GERRARD propose que l'amendement soit amendé par adjonction de ce qui suit :

L'Assemblée déplore également que le gouvernement :

1. se soit montré arrogant et méprisant envers les Manitobains depuis qu'il est arrivé au pouvoir;
2. n'ait rien prévu pour enrayer la pauvreté chez les enfants au Manitoba, province où le taux de pauvreté est le plus élevé au Canada, et en fasse porter la responsabilité au gouvernement fédéral;
3. n'ait pas été franc envers la population manitobaine concernant ses plans de réforme en matière de santé, ce qui a eu pour conséquence de semer le doute chez les patients et les fournisseurs de soins de santé et a provoqué des compressions au niveau des services et des emplois;

4. n'ait élaboré aucune stratégie environnementale visant à protéger la qualité de l'eau et le volume d'eau qui se déverse dans la province;
5. n'ait pas pris les mesures qui s'imposaient pour financer convenablement le système d'éducation afin qu'il réponde aux besoins de la population et de la main-d'œuvre de demain;
6. n'ait pas mis sur pied une stratégie efficace visant à répondre au problème croissant des activités criminelles des bandes et ainsi redonné de l'espoir et des possibilités d'avenir aux jeunes qui sont attirés dans ces bandes, et n'ait pas amélioré le système de justice afin de lui permettre de faire face efficacement à la situation.

Le président adjoint déclare le sous-amendement recevable.

Le débat sur le sous-amendement se poursuit.

M. LAMOUREUX intervient. Aucun député n'obtient le droit de parole pour la reprise du débat.

La séance est levée à 15 h 30, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hickey